



FICHE ACTION

1.3.2

CRÉER DES ZONES PROPICES AU DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ EN VILLE

- **Orientation stratégique :** Construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique et offrir aux habitants un cadre de vie attractif
- **Objectif opérationnel :** 1.3 Renforcer les continuités écologiques et préserver la qualité des sols
- **Objectif transversaux :**
 - 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
 - 1.2 Mettre l'eau au coeur du développement territorial
 - 1.4 Intégrer les objectifs de Transition Écologique dans les Politiques Publiques

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

ODD - ONU : 3, 11, 13, 15
SRCAE : ACC 1.1, ACC 1.2, ACC 1.4, ACC 1.5
PCAEM : ACC1, ACC4, ACC6, ACC7
En lien avec l'action :
1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.2, 1.4.1, 1.4.2
1.5.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable



PARTENAIRES :

Associations environnementales, Agence de l'eau Seine Normandie Syndicat Mixte Marne Vive, Métropole du Grand Paris, Conseil Départemental du Val de Marne, Communes, Aménageurs, promoteurs, Citoyens, Agence Française de la biodiversité, Agence Régionale de la biodiversité, ADEME, MNHN, CDC Biodiversité, VNF, Région Ile de France, Etat, DRIEE, Cluster Eau Milieux Sols, AEV, Chambre de Commerce, CEREMA, Bureaux d'études, BruitParif, AirParif, CAUE 94



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'aménagement, Direction de l'Urbanisme, Direction du lien social, de l'habitat, du logement et de la politique de la ville, Direction de l'assainissement du développement durable et de l'écologie, Direction Informatique et SIG

Contexte - Enjeux

La trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement des territoires en faveur de la biodiversité, notamment en luttant contre la fragmentation des milieux. C'est aussi un réseau de continuités écologiques, formé de réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors écologiques, propices aux déplacements des espèces. Sur le territoire, la qualité de la trame est soutenue par :

- le linéaire de contact avec le Bois de Vincennes (réservoir de biodiversité d'importance régionale et inter-régionale)
- les grands parcs au coeur du tissu urbain à Champigny (Parc du Tremblay et Parc départemental du Plateau) et à Fontenay-sous-Bois (Parc des Carrières).
- la ZNIEFF - friche de la « Bonne eau » à Villiers-sur-Marne et Champigny-Sur-Marne
- les îles de la Marne (ZNIEFF - îles de la Marne dans la boucle de Saint-Maur-des-Fossés)
- les Trames vertes et bleues autour de la Marne et de la Seine

Elle est fragilisée par la pollution lumineuse, la pollution sonore et la perte de sol vivant. Elle doit par conséquent être consolidée et développée par la mise en place des trames de moindre nuisances (trame sombre, d'une trame brune et des zones calmes propices à la biodiversité). L'existence de cette trame complète contribuant à l'amélioration du bien-être des populations.

Modalités de mise en œuvre :**1. CRÉATION DE GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES CONSTITUÉS DES COMMUNES ET DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR RESPONSABLES DU PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE.****2. CRÉER UN MAILLAGE DE ZONES DE BIODIVERSITÉ QUI S'APPUIERA SUR LES MESURES :**

- De protection des zones riches en biodiversité inscrites dans les PLU, PLUi.
- De protection et de valorisation dans le cadre des Espaces Naturels sensibles, ZNIEFF, Plan Vert départemental, SAGE Marne Confluence, atlas de paysage du Val de Marne, atlas de la biodiversité Métropolitaine.
- De diagnostics spécifiques réalisés par des bureaux d'études

3. VÉGÉTALISER LES COURS D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, LES PARVIS ET AUTRES ESPACES PUBLICS

- Partager des retours d'expérience entre communes du territoire et autres acteurs
- Dans les établissements et espaces publics existants, mettre en place et/ou développer des supports végétaux de biodiversité favorables au rafraîchissement de la zone
- Dans les projets de rénovation urbaine et d'aménagement, prévoir l'intégration d'espaces végétalisés favorables à la biodiversité, y compris la sauvegarde du sol vivant.

4. LIMITER LA POLLUTION LUMINEUSE

- Elaborer une cartographie de l'éclairage et classer les enjeux par rapport aux trames et potentialité écologique du territoire
- Proposer un schéma de refonte de l'éclairage dans les nouveaux projets d'aménagement urbain et zones sensibles
- Accompagner les acteurs du territoire dans le renouvellement de leur système d'éclairage
- Elaborer une charte à joindre dans les appels d'offre concernant les aménagements et les travaux VRD (Voirie et Réseau Divers)
- Réaliser des plans lumière en cohérence avec les potentialités écologiques des zones à protéger

5. S'ENGAGER DANS LA DÉMARCHE « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE »

- Développer un plan d'actions pour les trois prochaines années en faveur de la biodiversité.
- Présenter un dossier de demande de reconnaissance « Les territoires s'engagent pour la nature en Île-De-France » auprès de l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB- îdF)

Résultats attendus :

- Restauration et consolidation de la biodiversité
- Zones de végétalisations : accroissement des espaces verts en pleine terre avec plus de diversité d'essences locales
- Utilisation des fonctions écosystémiques de la biodiversité pour rendre le territoire résilient et créer des espaces de bien-être et de ressourcement
- Réduction des consommations énergétiques liées aux traitements de l'éclairage nocturne
- Intégration des objectifs de protection et de restauration des TVB dans le PLUi
- Évolution de la qualité écosystémique et écologique des zones traitées

Indicateurs :

- Nombre de communes s'étant approprié la thématique
- Avancement du planning des groupes thématiques
- % de réduction des consommations des éclairages nocturnes
- % de surfaces en trame noire / surfaces totales d'intérêt
- % des zones végétalisées pleine terre/ total zones végétalisées
- %(Surfaces laissées libres pour la flore spontanée) / (surface végétalisée totale)
- %(Nombre de plants exotiques) / (nombre total de plants)
- Evolution de la biodiversité dans les zones traitées
- Evolution des indices de biotope et de biodiversité
- Intégration de PEMB dans le groupe « Les territoires s'engagent pour la nature en Île-De-France »

**Calendrier**

2019-2025

À DÉFINIR